

Parti Socialiste
10, rue de Solférino
75007 PARIS

Objet : Information.

Le 21 septembre 2005.

Monsieur le Secrétaire Général,

Notre association a pour but la défense des sociétaires victimes du Crédit Mutuel. Comme vous le savez certainement, le Crédit Mutuel a vu le jour en Allemagne, sous l'impulsion de Mr Raiffaisen, avec pour but de combattre les pratiques des usuriers.

Nous avons mené des dizaines d'enquêtes, afin de cerner le système de fonctionnement de la nébuleuse « Crédit Mutuel ».

Or à notre grand étonnement, nous avons relevé des dizaines de cas de violations patentes des lois, sans parler de la dérive totale de cette institution financière, qui a bénéficié de délégations de service public, et qui en bénéficie encore au travers des « Livrets Bleus ».

Sans parler des rapports d'expertises judiciaires, qui font ressortir la pratique de taux usuraires, alors que les principes d'origines étaient justement de combattre l'usure.

Vous devez savoir, que les Caisses de Crédit Mutuel, Société coopératives, ne publient même pas leurs comptes, ceci en violation patente de la loi. Nous vous rappelons que cette institution fait « appel à l'EPARGNE PUBLIQUE » et qu'une affaire « Crédit Lyonnais » suffit.

Malgré nos alertes aux magistrats, aux procureurs, aux commissaires de la République, aux Préfets et au conseil supérieur de la Magistrature, personne ne bouge. A croire que le scandale, qui risque d'éclater, concerne trop de monde ?

Savez vous, Mr le Secrétaire Général, que cette organisation financière, possède des filiales dans des paradis fiscaux « Iles Caïman, Ile de ST MARTIN » ...etc...

Savez vous que le CIC, octroyé au Crédit Mutuel, sous un gouvernement de gauche, vient de perdre plusieurs centaines de million d'Euros, dans des opérations boursières malheureuses. Alors que le Président annonçait quelques mois plus tôt, que tout allait très bien ?

Nous pouvons vous confirmer que les sociétaires du Crédit Mutuel sont passablement inquiets, car suivant les statuts des Caisses de Crédit Mutuel, les sociétaires sont responsables des pertes.

Vous êtes maintenant au courant de faits graves, et nous vous recommandons de faire une visite sur nos sites, qui vous informeront beaucoup plus que ce petit courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos sincères salutations.

Le bureau de l'AVCM.